

MAIRIE
D'
ASCROS



06260 ASCROS

ASCROS, le 13 Novembre 2021

☎ 04.93.05.84.21
Télécopie :
04.93.05.68.24

Compte-rendu de la Réunion, en Mairie d'ASCROS, du Conseil Municipal

du Samedi 6 Novembre 2021

Président : Vincent GIOBERGIA.

Elus présents : AUTHIE Eddie, CANTIELLO Raffaèle, CHENET Florian avec
procuration à AUTHIÉ Éddie, DILMI Henri, HAMES Nicole, PACCINO Charles,
RAYBAUD Alain, SGARRONI Alain, VALTIER Jean-Luc.

Secrétaire de séance : Nicole HAMES, désignée à l'unanimité.

=====

Ordre du Jour : École d'ASCROS et RPI : nouvelle chaudière et travaux
d'aménagement ; Épicerie communale, renouvellement de la convention ; Ap-
partements communaux ; Emplois communaux ; Bar/Restaurant sur la Place du
Village ; Bibliothèque/Médiathèque municipale d'ASCROS - Association
Ascrothèque ; Projets communaux (travaux et subventions) : Route de Champ
de Rousset, Château, Numérotation des rues, Place du Château, Local asso-
ciatif, Élagage des platanes, Parking de Rourebel, Entreprises locales,
Subventions...) ; CCAA : Groupement de commandes → relieure des actes admi-
nistratifs ; SIVOM de Rourebel ; CD 27 - Secteur de la Massière ; Bassin
d'eau potable d'ASCROS ; Assainissement : Raccordement de Sainte-Anne et
étude(s) Barma/Balmon-Est et Rourebel ; Ferme Thérapeutique d'ASCROS et
Association partenaire ISATIS ; Festivités de fin d'année ; Divers.

1) Ouverture de la séance à 14 heures 30 :

Compte-rendu de la séance du 11 Septembre 2021 :

- Remarque de M. Charles PACCINO, concernant la démission de M. Patrick BAILLET : la commune aurait dû recevoir un courrier RAR de sa part.
- Acquisition de 3 agrès de Fitness → mauvaise lecture de la délibération D_36_2021 (refaite par modification de la D_32_2021) de la part de M. Alain SGARRONI.

1) École d'ASCROS - RPI : nouvelle chaudière et travaux d'aménagement :

- Nouvelle chaudière mise en place et en fonctionnement.
- Les services de la CCAA souhaitent récupérer le local servant anciennement au stockage de fioul dans la cour de l'école, la commune préfère le conserver afin d'y entreposer du matériel communal, en particulier la déneigeuse, → un courrier sera fait à M. Le Président de la CCAA pour cette demande.
- Dégagement du passage derrière l'école, à la demande de la CCAA, pour permettre le passage afin d'effectuer les actions de maintenance liées à la chaudière et au compteur électrique. Ce matériel du Comité des Fêtes s'y trouvant, (poteaux de l'ancien chapiteau) seront entreposés derrière le chapiteau de la Bourgade.
- Travaux 2^{ème} cour d'école → sondage du mur en amont de la cour le long du chemin communal, et du mur de la cour (en aval de la cour) le long du CD27, réalisé par le cabinet GINGER/CEBTP sous compétence de la CCAA.
- Demande de subvention par le collège de Puget-Théniers : Participation de la commune d'ASCROS pour le séjour en juin 2022, aux Salles du Verdon, avec 4 jours en camping, apprentissage du catamaran et visite du musée de la préhistoire à Quinson, pour les élèves de 6ème. 2 enfants concernés : Romance JUGLARIS et Ina PAGANETTI, 30 euros par enfant, soit un total de : 60 euros.

Vote : Pour, à l'unanimité

2) Épicerie Communale :

- Étude et appréciation de l'évolution du fonctionnement de l'établissement tel que prévu lors du dernier Conseil Municipal (11/09/2021).
- Suite aux entretiens entre M. le Maire et M. Grégory FAUVEL, dont un en présence de M. Raffaèle CANTIELLO, Conseiller Municipal de nouveaux éléments sont apportés et étudiés par le Conseil Municipal : Service non rendu tel qu'il devrait l'être ; non-paiement de certains loyers (3 140.00 euros épicerie et logement) ; conditions sanitaires non respectées.
→ Compte tenu des nouveaux éléments, la rupture et le non renouvellement de la convention d'occupation de l'épicerie par M. Grégory FAUVEL prendra effet immédiatement, le 6 novembre 2021.
M. Grégory FAUVEL sera informé par mail et par courrier recommandé AR.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Appartement 2026, loué à M. Grégory FAUVEL :
Compte tenu que l'appartement 2026 était loué à M. Grégory FAUVEL dans le cadre de son activité à l'épicerie, son bail sera résilié le 30 novembre 2021, avec une tolérance éventuelle jusqu'au 31 décembre 2021.
M. Grégory FAUVEL sera informé par mail et par courrier recommandé AR, respectant un préavis d'un mois.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Remerciements unanimes du Conseil Municipal à M. Raffaèle CANTIELLO, Conseiller Municipal, qui assure le dépôt de pain à la Mairie, tous les jours de 10 h à 11 h.

Nouvelles candidatures → nouveau règlement à prévoir :

Convention d'occupation de l'Épicerie → les cautions de loyer du local seront encaissables :

- Cautions de 140.00 euros ;
- Un mois de loyer d'avance : 140.00 euros ;
- Une caution de 2 500.00 euros pour le matériel de l'Épicerie.
- Le prélèvement mensuel sera recommandé.
- La convention n'intégrera ni le Four communal ni les petits locaux dépendants.
- Les abonnements d'alimentation en eau et en électricité seront à la charge des gérants, dès le premier jour, comme à l'accoutumée.
- Horaires d'ouverture et journées de fermetures (vacances) : les horaires d'ouverture et les journées de fermetures (vacances) seront négociées entre le Gérant et la Municipalité.
- Conditions d'hygiène à respecter scrupuleusement.
- Mise à disposition par la Municipalité d'un appartement communal pour les gérants de l'Épicerie → logement 2028, au-dessus de l'Épicerie pour un loyer mensuel de 200.00 euros.

Appel à candidatures lancé le 8 novembre 2021.

Commission du choix des candidats, élargie à l'ensemble du Conseil Municipal.

Si la convention est faite pour deux personnes, il faudra conserver deux personnes, le gérant restant ne pourra pas exercer seul.

3) Appartements communaux :

- Autorisation permanente de poursuites concernant Le recouvrement des titres émis par la commune d'ASCROS faite à Monsieur Pierre HANON, Responsable du Service de Gestion Comptable de PLAN DU VAR.

Vote : Pour, à l'unanimité

Récapitulatif des loyers impayés par M. Alain RAYBAUD, Premier Adjoint.

- Visite de l'appartement 2101 (ancien logement de M. Éric BELLARDI) :
Effectuée par M. Alain SGARRONI, 2^{ème} Adjoint et M. Raffaèle CANTIELLO, Conseiller Municipal, en présence de l'entreprise d'électricité Jean-Louis MICOL. Constatations :

- Pas de ventilation dans l'appartement → moisissures ;
- Plomberie à refaire ;
- Électricité à refaire ;
- Peinture à refaire.

→ En attente de l'estimation des travaux par les entreprises concernées.

4) Emplois communaux :

- Augmentation du plafond de l'IFSE (Indemnité de Fonctions, de sujétions et d'Expertise) de 1 000.00 à 1 500.00 euros. Cette indemnité a été mise en place dans le cadre du RIFSEEP (Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel).
- CIA, plafond annuel non modifié.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Participation de la commune d'ASCROS à la protection sociale de ses agents - participation financière :
- Soit au titre des contrats labellisés,
- Soit en adhérant à une convention de participation, encadrée par le CDG06.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Contrat d'assurance de groupe : négociation d'un nouveau contrat par le Centre de Gestion des A-M.

La commune d'ASCROS donne mandat au CDG06 afin que celui-ci négocie un nouveau contrat pour une durée de 3 ans effectif au 1^{er} février 2023.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Demande concernant le paiement des temps de « pause déjeuner » lorsque l'agent travaille pendant le déjeuner.
 - Demande d'ouverture d'un « Compte Épargne Temps » afin de récupérer une partie des congés payés non pris.
- M. Charles PACCINO, Conseiller Municipal, développe les renseignements pris auprès du CDG06. Un point sera fait pour uniformiser les régimes et traitements de tous les agents communaux.

5) Bar/Restaurant sur la Place du Village :

Bilan du fonctionnement de l'établissement :

Service non rendu correctement ;

Horaires non respectés pour l'ouverture du Bar ;

Hygiène à revoir.

Courrier de mise en demeure adressé à M. Nicolas ODVAD en recommandé AR comprenant les points suivants :

- L'hygiène de la salle et de la cuisine à revoir ;
- Les horaires d'ouverture à respecter de manière moins anarchique ;
- La présentation du Pass Sanitaire à faire appliquer ;
- Le paiement des loyers de manière plus régulière.

La mise en demeure laissera au gérant jusqu'au 31 décembre 2021 pour régulariser les points non conformes, au-delà, la convention d'occupation sera rompue par la Mairie d'ASCROS.

Un courrier de M. le Maire sera envoyé à M. Nicolas ODVAD en recommandé AR.

17 h 20, M. Henri DILMI, obligé de partir donne procuration à Mme Nicole HAMES pour la suite de la séance.

6) Bibliothèque : Médiathèque municipale d'ASCROS et association Ascrothèque :

Venue de Son Altesse Sérénissime le Prince Albert de MONACO sur la commune d'ASCROS, le 10 juillet 2022, à l'occasion des Fêtes Médiévales d'ASCROS prévues les 9 et 10 juillet 2022.

A cette occasion, les travaux du Château Médiéval seront inaugurés en la présence de Son Altesse Sérénissime, avec la présentation de la vue du Château en 3D.

Remerciement au Conseil Départemental pour nous avoir fourni les équipes qui ont étudié notre projet de réhabilitation du Château et ont réalisé la vue du site en 3D.

7) Projets communaux / travaux et subventions :

- Escalier du Château → montée en partant de la Place ; validation du devis de M. Refail KANINA, coût 23 400,00 euros TTC.

Vote : Pour, à l'unanimité

- CAT-NAT 2019 : Route de Champ de Rousset ; début des travaux par l'entreprise COZZI, aux alentours du 18 novembre 2021.

- CAT-NAT 2020 : Don de l'association des Maires d'un montant de 49 192.00 euros, reçu et remerciements faits.

Affaissement partiel de la route Agricole à surveiller et à signaler par piquets et rubalise.

- Aménagement du Bar et Épicerie : RAS.

- Fondation du Patrimoine : en attente étude archéologique pour les ruines du Château.

- GRAND FRAT : Ravalement de la façade de l'immeuble communal de Rourebel non fait. Gouttière et rebouchage de fissures réalisé. L'entreprise a été payée.

Annonce de M. Renaud MUSELIER, Président de la Région Sud PACA, concernant les subventions régionales :

- Grand Frat passera de 30 % à 50 % du montant des projets présentés HT, par an.

- Petit Frat passera de 12 000.00 euros à 15 000.00 euros par an.

- DCA 2020 : Accès au Château (escaliers) devis KANINA → vu plus haut.

- Place du Château : Réunion à venir avec M. ALMAIRAC du bureau d'études ALVETEC → visite le vendredi 26 novembre 2021.

- Plantation d'arbres : Opération « Arbre dans la Ville » en suspens.

- Local associatif → en suspens, voir avec les services du SMIAGE.

- Sécurisation des rues piétonnes : RAS.

- Assainissement : RAS.

- Réparation du Chemin de l'Abécéa :

Proposition d'étude gratuite de la part de M. Nicolas JUGLARIS → Bouchardage de la rue → à revoir après l'hiver et si reprise réellement gratuite.

- Élagage des arbres → en décembre, après la chute des feuilles, également coupe de petites branches sous le tilleul de La Place, celles-ci gênent la prise de vue de la caméra de vidéo-protection. Travaux sous couvert de SDA Cians Var.

- Marquise de l'appartement 2026, rue du Baous : Mise en place par l'entreprise Jonathan MATRANGA → montant des travaux : 180.00 euros HT (un seul devis).

Vote : Pour, à l'unanimité

- Marquise de la maison de M. Francis BIGOTTI : surplomb du domaine communal, rue de Souta Barri (n°17). Travaux acceptés par la DDTM par Déclaration de Travaux.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Requête de Mme Gisèle PIPPOLINI : Recherche du Permis de Construire de l'époque, 1993. Réponse par courrier RAR avec plans du Permis de Construire réglementaire.

- M. Bruno JAECK : deux véhicules à enlever au niveau des poubelles à Rourebel et une dans le virage un peu plus bas. Parties communes à nettoyer, dont le poulailler.

- Tri Sélectif/OM : Rendez-vous à prendre avec M. Arnaud PRIGENT, Maire de Sigale, Chargé du Tri Sélectif auprès de la CCAA de Puget-Théniers, afin de trouver une solution concernant les installations d'ASCROS.

- Parvis de la Mairie : Écoulement d'eau anormal.

- Plan de financement du 01/10/21 au 31/12/21 : à préparer concernant tous les travaux en cours.

- Commission de sécurité :

Prévoir l'installation d'un extincteur sous le chapiteau ;
Recensement des hydrants à distribuer à tous les Conseillers Municipaux, avec manipulation des poteaux à incendie → demander une démonstration aux services du SMIAGE.

- SDEG : Remplacement du candélabre abîmé sur la Place Centrale → plusieurs solutions. Devis retenu, option 1, montant : 2 622.00 euros HT. La facture sera envoyée directement à M. Nicolas JUGLARIS - entrepreneur, responsable du dégât.

- Numérotation des rues : nombre de plaques :
116 plaques classiques / en céramique, demander un devis à l'atelier de poterie CERAMIKA.

83 plaques métriques / métalliques.

Prévoir également la réalisation du « Point zéro ».

Travaux subventionnés à 50 %, DCA 2020.

- Courrier à adresser à M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental, concernant la DCA 2020, avec un récapitulatif des travaux effectifs à réaliser sur la commune.

- Subventions Départementales :

9 911,00 € pour le déneigement communal de 2020/2021 ;

5 166,00 € pour les mains courantes du Village (Répartition 2020 dotation Amendes de Police) ;

35 250,00 € accordés à la REEAM (en lieu et place de la commune) pour l'extension du réseau d'assainissement quartier Sainte Anne ;

Fonds de péréquation de la Taxe Professionnelle : 6 899,00 € ;
Fonds départemental de péréquation - taxes additionnelles aux droits
d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux : 103 443,00 €.

8) CCAA : Groupement de commandes → reliure des actes administratifs :

- La Communauté de Communes de Puget-Théniers propose à ses communes d'adhérer au groupement de commandes relatif à la reliure des actes administratifs et/ou d'état civil, à la fourniture de papier permanent, la restauration de registres et de documents endommagés et/ou anciens. Cette adhésion se fait par le biais d'une convention avec le Centre de Gestion des A-M.

Vote : Pour, à l'unanimité

9) SIVOM de Rourebel :

Réunion prévue le samedi 13 novembre 2021.

10) CD 27 - Secteur de la Massière :

Mécontentement des usagers du CD 27 suite aux travaux effectués chez M. Laurent BRIET, qui a nécessité la réglementation de la circulation par délestage pour les poids-lourds.

Fin des travaux rapide souhaitée par la SDA Cians Var afin de revenir à une circulation normale. Rétablissement peut être prévu pour la semaine du 08/11/21.

11) Bassin d'eau potable d'ASCROS :

Bassin presque terminé.

12) Assainissement : Raccordement de Ste Anne et Étude(s) Barma/Balmon-Est et Rourebel :

RAS.

Subvention départementale transférée au SMIAGE, pour le raccordement de Sainte-Anne.

13) Ferme Thérapeutique d'ASCROS et association ISATIS :

Les travaux de rénovation avancent selon le planning prévisionnel.

14) Festivités de fin d'année :

- Illuminations de Noël : devis demandé à l'entreprise RAPUC conformément à l'année précédente → montant : 3 183.60 euros TTC.

Vote : Pour, à l'unanimité

Demander également à l'entreprise RAPUC un devis pour une projection sur le mur de l'Église (mur de lumière).

- Sapins de Noël : 3 sapins achetés au magasin JARDILAND et également 2 pins fournis par la Société de Chasse d'ASCROS.

- Noël des Enfants prévu le samedi 18 Décembre 2021, sous le chapiteau, avec spectacle et suivi d'un Goûter.
- Repas des Anciens prévu le Dimanche 19 décembre 2021 à l'Auberge du REDIER - 06670 COLOMARS.
- Age minimum d'invitation au repas de Noël pour les Anciens, (gratuité) 72 ans révolus au 1^{er} janvier 2021 (ou de l'année en cours, pour le futur).

Délibération du CCAS

15) Divers :

- Demande de subvention par les organisateurs du TÉLÉTHON 2021 : 50 euros accordé.

Vote : Pour, à l'unanimité

- Installation de la FIBRE très haut débit : reprise des travaux d'installation par le SICTIAM.
- Demande de Mme Linda GILDONI pour la reprise de ses cours de gymnastique. Vérifier si elle agit sous couvert d'une association et demander les statuts de cette association. Pour les cours dans la salle de la Mairie → éviter le lundi et le jeudi, avec présence d'un élu obligatoire.
- Remerciement des organisateurs du 56^{ème} Rallye d'ANTIBES, pour leur avoir permis le passage sur la commune d'ASCROS.
- Requête de M. José GIOANNI concernant l'avenir de la ligne, d'autocar TAD, ASCROS-LA SÉNÉGOGE. Suite au résultat du nouvel appel d'offre, la ligne a été reprise par l'entreprise Autocars Vallées d'Azur - M. Fabien MEIFFRET → étudier la situation avec M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental, pour une évolution vers une ligne régulière.
- Vérifier également auprès des services départementaux que le numéro VERT dédié à cette ligne soit joignable facilement par tous les clients qui souhaitent utiliser cette ligne de transport.
- Requête de M. Joseph GASTAUD qui demande l'intervention des services de FORCE 06 pour la réhabilitation de la route de la Villette. Une intervention sera faite auprès de M. Charles Ange GINESY, Président du Conseil Départemental.
- M. Maurin CLÉMENT de FROCE 06 a sollicité les services communaux pour des renseignements concernant la nature de certaines parcelles situées à « Pas de Griffon ».

L'ordre du jour ayant été épuisé, Monsieur Le Maire procède à la clôture de la séance à 20 heures 30, en saluant et en remerciant toute l'Assemblée.

**M. Le Maire,
Vincent GIOBERGIA**

